

## REGLEMENTS COUPES et CHALLENGES du GARD

### Coupe Maurice MANDIN en -13 ans Mixtes

### Coupe Miléna MURAT en -13 ans Féminines

#### NOUVEAU :

Chaque équipe engagée en championnat départemental -13ans participera à la Coupe du Gard à partir de janvier 2026.

Si vous ne souhaitez pas y participer, veuillez en informer la Commission d'Organisation des Compétitions du Gard avant le 14/09/25.

- Calendrier :

Dates	Janvier/Février	Mars	Avril/Mai	Mai/Juin
<b>COUPES du GARD</b>	1 <sup>er</sup> tour -13M + 1 <sup>er</sup> tour -13F	8 <sup>èmes</sup> de finale -13M + Quarts de finale -13F	Quarts de finale et Demi-finales -13M + Demi- finales -13F	Finale -13M + Finale -13F
<b>CHALLENGES du GARD</b>		8 <sup>èmes</sup> de finale -13M + Quarts de finale -13F	Quarts de finale et Demi-Finales -13M + Demi- finales -13F	Finale -13M + Finale -13F

**Les équipes éliminées lors de la 1ère date seront reversées en challenge.**

- Un tirage au sort désignera les adversaires des rencontres.  
Lors de ce tirage au sort, si 2 divisions ou plus séparent les 2 équipes, l'équipe évoluant dans la division la plus basse recevra.
- Les équipes évoluant en championnat -13ans Bi-départemental Gard/Hérault seront exemptés du 1<sup>er</sup> tour et rentreront dans la compétition au 2<sup>ème</sup> tour.
- Les formes de jeu sont celles utilisées pour les championnats.
- **Les points des tiers temps ne seront pas comptabilisés, seul le score final des matchs sera pris en compte.**

- 14 joueurs pourront être inscrit sur la feuille de match.
  - **Un joueur/une joueuse ayant été inscrit(e) sur une feuille de match pour la coupe ou challenge du Gard avec une équipe ne pourra pas être inscrit(e) sur une feuille de match avec une équipe de niveau inférieur lors d'un tour suivant de coupe ou challenge du Gard.**
  - De plus ne pourront participer aux matchs de coupe les joueurs ayants évolués plus de 2 matchs au niveau supérieur en championnat (à partir de la 2<sup>ème</sup> phase - 15ans et -13ans). En cas de non respect, le match sera perdu.
- Durée des matchs : 3x15 minutes pour les matchs secs et 2X13 minutes pour les plateaux à trois.
- Comme en championnat, les arbitres et accompagnateurs d'arbitres seront désignés par les clubs recevant.
- En cas d'égalité au score à l'issue de la rencontre, sera mise en place une série de 5 tirs aux buts par équipe (voir art 3.3.6 règlement fédéral des compétitions, également en bas de ce document).
- Les matchs devront respecter le protocole d'avant match mis en place par le Comité.
- Handicap : Au début des rencontres, 5 buts seront attribués par division d'écart entre les équipes.  
  
Bi-Dép / D1 : 5 buts d'écart pour la D1  
Bi-Dép / D2 : 10 buts d'écart pour la D2  
Bi-Dép / D3 : 15 Buts d'écart pour la D3  
D1 / D2 : 5 buts d'écart pour la D2  
D1 / D3 : 10 buts d'écart pour la D3  
D2 / D3 : 5 buts d'écart pour la D3
- **Un club ayant plusieurs équipes inscrites en championnat et n'en n'engageant pas le même nombre en Coupe aura le handicap de l'équipe évoluant dans le championnat le plus élevé.**
- Une journée de finalités (Challenges + Coupes) sera organisée en mai ou juin 2026.

**Formes de jeu:**

Catégories	Années d'âge	Terrain	Réducteur but	Nombre de joueurs	Engagement	Ballon	Temps de jeu			Règles particulières		
							Temps morts	Match sec	Exclusion	1er tiers-temps	2ème tiers-temps	3ème tiers-temps
-13 ans	2013 2014 (2015)	40x20	Non	6+1 14 sur la Feuille de match	Centre au coup de sifflet de l'arbitre	T1 pour Mixtes T0 pour Féminines	1/période	3x15'	2'	Défense étagée, dispositifs possibles : 3-3, 2-4, demi-terrain, tout-terrain (sauf 1/5)	Défense alignée 0/6	Tout sauf 0/6
<p>NB : les règles particulières concernant les formes défensives seront gérées de la manière suivante : le manager qui constate que les obligations ne sont pas respectées demande un temps-mort technique (non comptabilisé comme temps-mort réglementaire) et attire l'attention sur ce point. Si l'attitude ne change pas, une réclamation peut être portée sur la feuille de match en fin de rencontre. Dans ce cas et après examen des Commissions Sportive et Technique le match peut être perdu par l'équipe fautive.</p>												

**\* ART 3.3.6 Règlement général des compétitions Nationales :**

Déroulement jets de sept mètres :

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer.

Chaque équipe désigne 5 joueurs.

Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs.

Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer.

Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser.

Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs.

L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série.

Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété.

Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.